

Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 11 février 2026

Date de la convocation : 5 février 2026

ETAIENT PRESENTS :

Membres Titulaires :

Victor DUDRET, *Président*
Thierry CARRERE, *Vice-Président*

Jean-Marc ARBERET, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Henriette CASENAVE, Christine CONTE, Gilbert DANAN, Jean-Marc DENAX, Philippe FAURE, Marc GAIRIN, Philippe LABORDE-RAYNA, André LANUSSE-CAZALÉ, Didier LARRAZABAL, Valérie REVEL, Alain TREPEU.

Membres Suppléants :

Stéphane DUSSARPS (a suppléé François BAYROU), Claude CASSOU-LALANNE (a suppléé Jean-Yves COURREGES).

ETAIENT EXCUSES/ABSENTS :

Mohamed AMARA, Kenny BERTONAZZI, Marie-Pierre CABANNE, Thibault CHENEVIÈRE, Arnaud JACOTTIN, Philippe LALANNE, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Jérôme MARBOT, Marie-Claire NÉ, Francis PEES, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Monique SEMAVOINE.

Secrétaire de séance : Gilbert DANAN

N°4 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE
D'UN OUTIL DE SUIVI DU SCoT DU GRAND PAU

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Pau, en cours de révision, nécessitera à l'issue de son approbation définitive, un système de suivi pour sa mise en œuvre. Sans attendre l'évaluation du SCoT, désormais obligatoire après 10 ans d'application, le Syndicat Mixte du Grand Pau souhaite assurer un suivi en continu des principaux indicateurs du projet de SCoT afin de pouvoir réajuster si besoin les trajectoires fixées.

Pour cela, il est proposé de s'appuyer sur les compétences internes de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées qui dispose, via la Direction du Numérique, d'un outil d'observation de la donnée "DataVision". Cet outil produit des indicateurs de manière automatisée et génère des tableaux de bords

opérationnels. Il permet actuellement de suivre et d'évaluer les politiques sectorielles de l'agglomération (PLUi, PLH, PDU, PCAET...) qui doivent être compatibles avec le SCoT du Grand Pau.

A la vue des imbrications existantes entre les besoins de suivi du SCoT du Grand Pau et l'outil "Data Vision" de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées, il est proposé une convention partenariale de 3 ans entre les 2 structures pour la co-construction de tableaux de bord destinés à suivre le SCoT. Au-delà des économies d'échelle, cette mutualisation permettrait de bénéficier d'un outil de suivi robuste pour piloter les politiques d'aménagement sur les 20 ans à venir, à l'échelle du bassin de vie du Grand Pau et de garantir une cohérence méthodologique entre les EPCI composant le Grand Pau. Ainsi, ces tableaux de bords seront mis à disposition des communautés de communes des Luys en Béarn et de Nord Est Béarn.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre le Syndicat Mixte du Grand Pau et la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées. Elle fixe notamment une méthode pour l'élaboration des tableaux de bords et précise les contributions techniques attendues pour chacune des Parties.

Il appartient au Comité syndical de bien vouloir :

1- Approuver le partenariat avec la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour la mise en place d'un outil de suivi du SCoT du Grand Pau ;

2- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention présentée en annexe et tout document afférent.


Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Victor DUDRET



Le secrétaire de séance,

Gilbert DANAN

